

On pourrait sans doute apporter certains changements, revoir la méthode de nomination au Sénat et modifier la durée du mandat des sénateurs. Tout cela pourrait être très utile pour améliorer le fonctionnement du Sénat. Je crois cependant que le Sénat doit continuer d'exister.

Depuis mon arrivée à la Chambre en 1972, la charge de travail d'un député a augmenté de plus du double. Les députés n'ont plus le temps de s'occuper à la fois de leur travail au comité et de leurs obligations envers leur circonscription. Je pense que le Sénat peut être utile dans un tel contexte.

Examinons une situation dont il a été question pendant la dernière campagne électorale. Je veux parler des règlements qu'on impose à l'ensemble du Canada. Depuis dix ans, les ministères du gouvernement ont eu l'équivalent d'un chèque en blanc pour établir des règlements qui leur permettent de gouverner, non pas nécessairement selon la loi, mais selon leur capacité d'établir ces règlements. A mon avis, le Sénat pourrait s'occuper de supprimer certains des règlements que nous impose cette structure ministérielle. Le comité qui est maintenant chargé d'examiner ces règlements n'a pas été efficace dans le passé et il n'aura probablement pas le temps d'étudier tous les règlements qui ont déjà été établis ou qui le seront plus tard. En outre, après avoir assisté à quelques réunions du comité, j'ai conclu qu'il n'avait pas le temps de comprendre les conséquences des règlements établis par le gouvernement. Selon moi, c'est une tâche dont le Sénat pourrait très bien s'acquitter.

Je dois dire que l'idée d'un Sénat élu me déplaît énormément. Cela augmenterait le nombre d'élections tenues au Canada. En outre, si des élections au Sénat suivaient de près des élections nationales, il arriverait, comme il est arrivé dans le passé, que le Sénat serait politiquement opposé au gouvernement du jour. C'est le cas actuellement, mais il y sera remédié en temps opportun. Rien ne saurait être plus déroutant ni condamnable qu'un Sénat élu s'opposant au gouvernement du jour et à la politique qui l'a fait élire.

Le Sénat a ses faiblesses qu'il faut redresser, mais il n'est pas nécessaire de l'abolir. Il conviendrait de réviser les rapports entre les nominations au Sénat et le gouvernement.

En vertu de la Constitution, les nominations au Sénat ont pour but d'assurer une représentation régionale. Je blâme les sénateurs de la région de l'Atlantique qui n'ont pas su assumer leur responsabilité régionale indépendamment de leur affiliation politique. La région de l'Atlantique et d'autres régions ont gravement souffert de ce que des sénateurs aient fait passer leur affiliation politique avant le bien-être de leur région. S'il y a une raison de condamner le Sénat, c'est bien celle-là. Nous avons eu ces dernières semaines des exemples d'une telle inconscience sénatoriale. Personne ne devrait être nommé au Sénat sans reconnaître ses responsabilités régionales. Dans ces circonstances, je crois qu'un gouvernement envisagerait de modifier des lois qui défavoriseraient une région donnée.

Le Sénat

Le Sénat a peut-être besoin d'une nouvelle orientation, mais il est nécessaire, je crois. Je suis un farouche partisan du système bicaméral, surtout compte tenu de l'énorme charge de travail des députés.

M. Murray Dorin (Edmonton-Ouest): Monsieur le Président, je tiens à signaler que j'appuie la motion du député de Kenora-Rainy River (M. Parry) proposant d'abolir le Sénat. Je crois personnellement que le Sénat devrait être aboli immédiatement. Nous devrions recommencer à zéro. Je crois que les Canadiens conviendraient pour la plupart que le Sénat a fait son temps.

Les Canadiens ont aujourd'hui peu confiance dans le Sénat à cause surtout de la façon dont les sénateurs sont nommés. Récemment, le Sénat a été qualifié de garderie la plus coûteuse au monde. Ce magnifique endroit a à son service des portiers, des gardes de sécurité et dispose d'une salle de jeux aux chandeliers éblouissants. C'est le havre de paix des gagnants d'une supposée loterie à vie jusqu'à ce qu'on les mette à la retraite avec une généreuse pension . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. On ne doit pas manquer de respect à l'égard de l'autre endroit, même si des députés en souhaitent l'abolition. J'espère que le député s'en souviendra au cours de son intervention.

M. Dorin: Je suis navré, monsieur le Président. Je vais me garder de propos semblables. Aujourd'hui je voulais essentiellement attirer l'attention de la Chambre sur le rapport d'un comité spécial de l'Assemblée législative de l'Alberta sur la réforme du Sénat, qui a été publié le 22 mars. Avant de résumer les principales recommandations du rapport, je mentionne que le comité spécial y affirme fortement la nécessité et le mérite virtuel d'un Sénat réformé. Dans les termes du rapport, l'Assemblée législative de l'Alberta . . .

. . . a relevé le défi que représente une étude sur la réforme du Sénat à cause des sentiments des Albertains à l'endroit du Sénat du Canada.

• (1730)

Le rapport poursuit ainsi:

Ces dernières années, les Albertains se sont sentis plus isolés que jamais au cours des dernières décennies de la Confédération. Cette exacerbation de leur sentiment d'éloignement découlait surtout des négociations orageuses sur les questions énergétique et constitutionnelle de ces dernières années avec l'ancien gouvernement d'Ottawa. Les Albertains ont réagi violemment contre un gouvernement fédéral qui se montrait indifférent aux besoins de la province.

Évidemment, monsieur le Président, ce n'est plus le même parti qui est au pouvoir à Ottawa. Quoi qu'il en soit, le comité albertain n'a pas jugé que les résultats des élections de l'année dernière avaient rendu la réforme du Sénat inutile.

Les recommandations du comité suivent ce qu'on a pris l'habitude d'appeler le modèle «trois E» d'un Sénat réformé. Selon le rapport, le Sénat devrait être élu directement, et chaque province devrait y être représentée par un nombre égal de sénateurs. En outre, «les sénateurs devraient être dotés des pouvoirs qui leur permettent d'assurer avec efficacité la représentation régionale envisagée par les Pères de la Confédération.»